



**CHARTRE FORESTIERE DE TERRITOIRE DU
PARC NATUREL REGIONAL DU MORVAN
Signature le lundi 5 décembre 2022
à 16h à l'Auditorium
de la Maison du Parc à Saint-Brisson**

Une Charte Forestière de Territoire (CFT) est un ***outil d'aménagement et de développement durable des territoires ruraux pour insérer les forêts dans leur environnement économique, social et culturel.*** Portée par une collectivité, une CFT rassemble tous les acteurs d'un territoire pour donner une orientation, un programme d'actions afin de valoriser leurs espaces forestiers. Elle prend en compte tous les usages de la forêt : économique, environnemental et social.

Depuis 2003, le PNR du Morvan porte une CFT. La Charte est ouverte à la signature de toutes les parties prenantes concernées par la forêt multifonctionnelle et qui se reconnaissent dans la démarche. Construite sur la base d'un diagnostic économique, social et environnemental, elle définit un programme d'actions pluriannuel.

En décembre 2021, le Parc a initié le renouvellement de la **5ème CFT pour le Morvan**, avec une consultation publique en ligne suivie en 2022 de 4 réunions de concertations.

Ces réunions avaient pour but de définir le programme d'action et les objectifs que se donnent le Parc et ses partenaires sur la thématique forestière. Lors de ces réunions, toutes les parties prenantes étaient réunies (propriétaires privés, professionnels, associations, élus du Parc). C'est avec tous ces acteurs qu'ont été rédigées les fiches actions de la CFT.

Cette **nouvelle charte 2022-2028** met l'accent sur la gestion multifonctionnelle des forêts, qui permet d'exploiter des arbres pour leurs bois tout en préservant l'environnement, la biodiversité et les divers usages qui peuvent y prendre place. Les forêts doivent toutes assurer l'ensemble des rôles qui leur sont confiés (économique, social et environnemental). Cette charte met en avant la sylviculture à couvert continu et le mélange d'essences tout en prenant en compte l'évolution du climat.

Le programme d'action, quant à lui, s'inscrit sous forme de fiches action (FA) détaillant les possibles actions à mettre en place. La CFT en contient 8 qui s'inscrivent dans les axes stratégiques identifiés par le Parc et ses Partenaires :

Axe 1 : Savoirs et connaissances pour un dialogue local constructif et apaisé

- FA 1.1. Partager une culture forestière
- FA 1.2. Animer, former et faire connaître le réseau de référents forêt-bois communaux
- FA 1.3. Recherche et innovation pour s'adapter aux changements globaux

Axe 2 : Une forêt multifonctionnelle pour le territoire du Parc

- FA 2.1. Promouvoir un écosystème forestier multifonctionnel dans la gestion et dans l'exploitation
- FA 2.2. Se préparer et répondre aux risques en forêt

FA 2.3. Structure foncière et infrastructures forestières, des outils pour mieux intégrer la multifonctionnalité des forêts

Axe 3 : Une filière dynamique et adaptable

FA 3.1. Diversifier les débouchés pour mieux valoriser l'ensemble des produits des forêts

FA 3.2. Un tissu d'entreprises locales pour une valorisation de la ressource sur le territoire

La Charte Forestière de Territoire sert de cadre à un engagement volontaire et collectif, au dialogue, à la pérennité de la ressource, à la multifonctionnalité de la forêt, au respect des paysages, de la biodiversité et des autres services écosystémiques ainsi qu'au développement des entreprises locales de 1^{ère} et 2^{ème} transformation du bois, etc. Elle sera consultable en ligne sur le site internet du Parc.

Etape finale, pour officialiser cette nouvelle charte auprès des acteurs, la signature aura lieu le

lundi 5 décembre 2022 à 16h30 à l'auditorium de la Maison du Parc en présence de ses partenaires - sociaux, professionnels et institutionnels - et de la presse.

Cette signature se fera à l'issue d'un Groupe de Travail Forêt Bois (à 14h00 au même endroit) qui permettra des discussions entre tous les partenaires du Parc sur des sujets d'actualité (les journalistes intéressés peuvent également assister aux échanges de ce groupe de travail).

Contact presse :

Théo DAMASIO, chargé de mission Forêt - filière bois au PNR du Morvan
Tél. : 03 86 78 79 35 / theo.damisio@parcdumorvan.org